

Tél. : 02.40.55.20.06

Mail : mairie.meilleraye@wanadoo.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Renseignements concernant la famille

	PERE (ou responsable légal)	MERE (ou responsable légal)
Nom		
Prénom		
Adresse domicile		
Code postal - Ville		
Mail		
Tel portable		
Tel fixe		
Tel professionnel		

Situation familiale

Mariés PACsés Vie maritale Divorcés Séparés Veuf(ve) Célibataire

La garde de l'enfant est confiée

au père à la mère Aux deux parents

Renseignements concernant les enfants composant le foyer

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole	Classe

Autorisation parentale

J'autorise mon/mes enfant(s) à rentrer seul(s) à la fin de l'accueil périscolaire : oui non

J'autorise les prises de vue et l'utilisation d'images de mon/mes enfant(s) : oui non
(Images pouvant être utilisées sur le bulletin communal, le site internet de la commune)

J'autorise les personnes citées ci-dessous à venir chercher mon/mes enfant(s) :

Nom	Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Rendez-vous extérieurs pendant la pause déjeuner (réguliers ou ponctuels)

Les parents sont invités à prévenir par mail la mairie mairie.meilleraye@wanadoo.fr du départ de l'enfant et préciser :

- Date et heure de départ
- Nom et prénom de l'enfant
- Ecole, classe
- Identité de la personne qui viendra le chercher

Allergie

En cas d'allergie alimentaire, dès l'inscription, il est nécessaire de fournir un certificat médical pour établir un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé établi avec l'école et le médecin scolaire).

Dans ce cas uniquement, un panier repas est fourni par la famille moyennant une participation financière.

Toute allergie alimentaire non signalée par un PAI ne sera pas prise en considération et il sera demandé aux familles de compléter un document de décharge.

Dans ce cas, la mairie se dégage de toute responsabilité.

Je soussigné(e)....., responsable du ou des enfant(s) inscrits au service cantine et périscolaire, certifie exact les renseignements déposés sur le portail « Mon espace famille » et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire actualisé au 22 JUIN 2023 (accessible sur le portail famille) et en accepte les termes.

Fait à la Meilleraye de Bretagne, le

Signature des responsables légaux

Précédée de la mention « lu et approuvé »